

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0014 Séance du Conseil : 05 FÉVRIER 2024
APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC OCCITADYS POUR L'EXPÉRIMENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE DE GUIDANCE PARENTALE	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 05 février à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 30 janvier 2024, à la Halle sportive - Espace Pierre Jonquères d'Oriola située 18 bis rue Haroun TAZIEFF à Palau-del-Vidre (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Guy ESCLOPE, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT.

Étaient représentés :

Aimé ALBERTY donne procuration à Julie SANZ, Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Guy VINOT donne procuration à Jean-Michel SOLE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à José BELTRA, Vincent NETTI donne procuration à Grégory MARTY, Christian NIFOSI donne procuration à Raymond PLA, Sylvie VILA donne procuration à Antoine PARRA.

Étaient absents/excusés :

Patrice AYBAR, Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 37

Nombre de procurations : 8

Secrétaire de Séance :

Bruno GALAN

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240205-DL2024-0014-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

L'association Occitadys, réseau de santé régional, a été créée en juin 2018, en réponse aux 2 projets structurants du Projet régional de santé 2018-2023 de l'ARS Occitanie, à savoir :

- Structurer l'accès régional au diagnostic des troubles des apprentissages des enfants de 0 à 15 ans, sur l'ensemble de la région ;
- Développer les compétences des enfants et accompagner les parents pour prévenir les troubles.

Cette association a pour objet de promouvoir, encadrer et soutenir les pratiques de tous les professionnels concernés par les troubles spécifiques du neurodéveloppement et des apprentissages dans le territoire Occitanie.

Dans cet objectif, Occitadys et l'ARS ont choisi de mettre en avant l'association PAréntalité POur TOus (PAPOTO).

Cette dernière part d'un constat : tous les enfants ne sont pas égaux devant le risque de développer des troubles langagiers. Au-delà des facteurs biologiques, l'environnement social et éducatif constitue un des déterminants le plus important sur le développement du langage.

Les objectifs principaux sont de :

- Conduire une action innovante et expérimentale de prévention des troubles du langage oral sur la base de la démarche proposée par l'association PAPOTO au bénéfice de parents volontaires en situation de fragilité socioéconomique afin de réduire les inégalités de développement des enfants et limiter les pertes de chance,
- Évaluer les bénéfices et les conditions de réalisation afin de pérenniser le dispositif.

Au niveau national, l'action est mise en place depuis 2022. 76 établissements ont pu bénéficier du dispositif en Ile-de-France et en Occitanie.

La convention proposée par l'association Occitadys a pour objet de mettre en place 7 ateliers de guidance parentale de 8 à 10 parents axés sur les besoins fondamentaux du jeune enfant, programmés sur 14 semaines maximum, animés par des professionnels éducateurs de jeunes enfants.

L'expérimentation a commencé le mercredi 6 décembre 2023 au sein de l'EAJE de Port-Vendres, où une orthophoniste anime les ateliers répartis sur une période de 14 semaines. Les thématiques concernent le soutien à la parentalité et le développement du jeune enfant basé sur les dernières données des neurosciences à travers des supports vidéo, créés par l'équipe PAPOTO (sociologue, psychologue, journaliste, éducatrice de jeunes enfants etc...).

Cette action pourra s'étendre et être proposée aux autres EAJE de la CC ACVI et s'achèvera au 31 décembre 2026.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat à titre gratuit avec l'association Occitadys telle qu'annexée,

Dit qu'ampliation de cet acte sera transmis au Président de l'association Occitadys,

Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

Résultat du vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 07/02/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Antoine Parra', written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACVI' at the bottom, with a small emblem in the center. The signature is a fluid, cursive script.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.